

## Les systèmes de vote

- le comptage "de Borda" modifié
- le système de quotas "de Borda"
- le comptage "matriciel"

Des systèmes de vote sont utilisés lors de prises de décision collectives et pour élire des personnes. Dans le premier cas, à l'issue du vote, on aboutit en général soit à une seule décision, soit à un ensemble de décisions (un budget, par exemple). S'agissant d'élections, on aboutit à la désignation soit d'une personne (comme à la plupart des élections présidentielles, ou dans chaque circonscription aux élections législatives) soit d'un nombre important de personnes (élections à la proportionnelle, circonscriptions à sièges multiples). Il existe en effet plus de 300 modes de scrutin distincts. On peut s'intéresser uniquement au premier choix des votants pour identifier le choix "le plus populaire". On peut s'intéresser uniquement au dernier choix pour déterminer lequel est le moins "impopulaire". Les possibilités sont multiples et variées. Contentons-nous de dire que certaines de ces méthodes reflètent la réalité avec légèrement plus d'exactitude que d'autres. (Pour une comparaison des modalités de prise de décision et modes de scrutin les plus répandus, voir l'article de l'Institut de Borda intitulé "Beyond the Tyranny of the Majority" publié en anglais sur ce site.)

Dans la plupart des élections à plus d'un siège, les candidats sont élus à des postes de statut égal. Dans une élection locale, les votants élisent leurs conseillers municipaux. Dans une élection générale (ou législative), ils élisent les membres de leur Parlement (députés). Leur vote ne détermine pas lequel de ces conseillers ou députés deviendra ensuite maire ou Premier ministre. A cet égard, le vote matriciel ne ressemble à aucun autre mode de scrutin. Il concerne l'élection de personnes de statuts différents. Il est proposé aux conseils et aux parlements qui souhaitent élire un exécutif pluriel/de cohabitation, dans lequel, bien entendu, les membres de l'assemblée concernée voudront désigner un ministre de la justice, un ministre des finances, un Premier ministre, un ministre des affaires étrangères, etc. pour occuper des postes qui ne revêtent pas tous de la même importance. Ainsi, le bulletin de vote prend la forme d'un tableau, et chaque votant (conseiller ou député) précise, par ordre de préférence, non seulement ceux qu'il ou elle souhaite voir siéger dans l'exécutif, mais aussi quel poste ministériel il souhaite voir occuper chacun(e). Toute organisation souhaitant élire un comité exécutif composé de président, secrétaire, trésorier etc. peut également recourir à ce système. Nous en reparlerons par la suite.

L'Institut de Borda cherche à promouvoir les trois systèmes de vote suivants:

- pour la prise de décision : le comptage "de Borda" modifié
- pour les élections : le système de quotas "de Borda";
- pour le partage des responsabilités (ou cohabitation): le comptage "matriciel"

Qu'est-ce que le comptage "de Borda" modifié (ou préférendum "de Borda")?

Le comptage "de Borda" modifié (CBM) est une procédure préférentielle qui identifie l'option qui a la moyenne de préférences la plus élevée. Il peut également être considéré comme un système de points, dans lequel l'option gagnante est celle qui obtient le plus de points. La procédure se décompose en trois étapes : le débat ; le vote ; l'analyse des résultats. En amont du débat, tout participant peut proposer toute option pertinente, pourvu qu'elle soit conforme à une norme convenue comme, par exemple, la Charte des Droits de l'Homme de l'ONU; un résumé de ces options peut être affiché, de préférence sur écran numérique. Pendant le débat, tout participant a la possibilité de proposer des amendements ou de nouvelles options, la liste affichée étant modifiée en fonction de ces propositions. Enfin, une fois le débat clos, le président de séance demande à chaque groupe de confirmer que la liste des options inclut ses propres aspirations, soit mot pour mot soit intégrées à d'autres de façon composite. La liste devient alors le bulletin de vote pour le CBM. Au moment du vote, il est demandé aux participants d'exprimer leur préférences parmi les différentes options qui figurent sur la liste, en

attribuant (dans un scrutin de 5 options par exemple) librement la première place à leur option préférée, la deuxième à celle qu'ils préfèrent ensuite, la troisième place à leur troisième choix, et ainsi de suite. Au comptage, si le votant a rempli entièrement son bulletin, la première préférence obtient 5 points, la deuxième préférence obtient 4 points, la troisième préférence obtient 3 points, et ainsi de suite. La règle de base est que, dans un CBM de  $n$  options, un votant qui exprime l'ensemble des  $n$  préférences attribue  $n, n-1 \dots 2, 1$  points. Cependant, le votant peut également s'exprimer de manière partielle, en votant uniquement pour  $m$  options; cependant, dans ce cas, il ou elle n'attribue que  $m, m-1 \dots 2, 1$  points. Ainsi, celui qui vote pour une seule option attribue seulement 1 point à son option préférée. Celle qui vote pour 2 options attribue 2 points à son option préférée et 1 point à son deuxième choix. Celui qui vote pour 3 options attribue 3 points à son option préférée, et 2 points et 1 point respectivement à ses deuxième et troisième choix, et ainsi de suite. Celle qui vote pour l'ensemble des 5 options attribue 5 points à son option préférée, et 4, 3, 2 et 1 point respectivement à ses autres préférences. En effet, le CBM encourage chacun à voter, non seulement pour son option préférée, mais aussi pour l'ensemble des options sur lesquelles il envisagerait un compromis. Lorsque chaque votant exprime une préférence de compromis, il devient possible d'aboutir à un consensus commun ou meilleur compromis collectif, à savoir, l'option qui obtient le plus de points, soit la moyenne de préférences la plus élevée. Théoriquement, dans un scrutin de 5 options où les options s'appellent A, B, C, D et E, si chaque votant accorde sa première préférence à l'option D, par exemple, cette option obtiendra un score de préférence moyen de 5. Si, en même temps, l'ensemble des votants accordent leur cinquième et dernière préférence à l'option A, celle-ci obtiendra une préférence moyenne de 1. Et si l'option B est le troisième choix de tous les votants, ou le deuxième choix de certains et le 4e choix d'un nombre égal de votants, l'option B obtiendra un score de préférence moyen de 3, the mean. Une fois de plus, en théorie, il n'y a quasiment aucune chance pour que toutes les options obtiennent la moyenne exacte. Le CBM fournit inmanquablement un résultat : il y aura toujours une option qui apparaîtra comme étant plus populaire que la moyenne, et d'autres, à l'évidence, qui apparaîtront comme moins populaires. Enfin, au moment de l'analyse du vote, dans l'hypothèse où les deux options les plus populaires se trouvent à égalité, tous les aspects de l'option arrivée en deuxième place qui sont compatibles avec la première seront intégrés à la version finale de celle-ci. Si l'ensemble des participants accordent une certaine préférence moyenne minimale à cette version, elle pourra alors être adoptée comme résultat. En effet, en prenant l'exemple d'un scrutin à 5 options, si l'option gagnante obtient un score moyen de préférences meilleur que 1,5, on pourra dire qu'elle représente le point de vue prépondérant. On pourrait dire qu'un score aux alentours de 2 représente le consensus commun, alors qu'un score de l'ordre de 2,5 représente le meilleur compromis possible. Si l'option gagnante obtient un score en dessous de, disons, 2,7, le président de séance devrait éventuellement rouvrir le débat avant de répéter le processus jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de consensus soit obtenu.

Qu'est-ce que le Système de quotas "de Borda" (SQB)?

Le SQB est un mode de scrutin électoral adapté à toute élection simultanée de plusieurs personnes. Dans une élection législative, le SQB convient pour des circonscriptions à sièges multiples d'environ 6 sièges, à compléter au besoin avec un complément régional ou national. Le SQB incorpore la notion du quota au CBM. Dans une circonscription à 6 sièges, le quota sera un septième des suffrages exprimés et valables plus 1. Le comptage se déroule par étapes:

— Etape I: toute candidate atteignant le quota des premiers choix est considérée comme élue.

— Etape II: si une doublette de candidatEs atteint 2 quotas, les deux candidates sont considérées comme élues.

— Etape III: si une tripllette de candidatEs atteint 3 quotas, les trois candidates sont considérées comme élues.

— Etape IV: si une tripllette de candidatEs atteint 2 quotas, les deux candidates qui ont obtenu

le score CBM les plus élevés sont considérés comme élus. S'il reste des sièges à remplir:

— Etape V: si une doublette de candidatEs atteint un quota, le ou la candidate ayant obtenu le score CBM le plus élevé est considéréE comme élue.

— Etape VI: si une tripléte de candidatEs atteint un quota, le ou la candidate ayant obtenu le score CBM le plus élevé est considérée comme élue. Enfin, s'il reste encore des sièges à remplir:

— Etape VII: les candidats qui obtiennent les scores CBM les plus élevés sont considérés comme élus.

Qu'est-ce que le vote matriciel?

Comme il a été dit précédemment, on recourt au vote matriciel lorsque un corps donné, comme un parlement ou une assemblée, souhaite élire un nombre restreint de personnes de ses rangs à un nombre égal de postes, qui peuvent être de nature très différente, comme dans un exécutif ou un gouvernement. Le vote matriciel est également un système de vote qui emploie la notion de quotas de points, mais alors que le SQB est un scrutin linéaire, le vote matriciel est tabulaire. Dans l'exemple qui suit, nous supposons que le parlement a décidé d'élire un gouvernement de 6 ministres: un Premier ministre, un Premier ministre adjoint, et quatre autres ministres. L'ensemble des parlementaires seront éligibles à tout poste ministériel au sein du gouvernement, sauf ceux qui décident de ne pas se présenter. Dans l'élection même, tous les parlementaires s'exprimeront sur leur choix de personnes pour occuper chaque poste, de manière préférentielle.

Poste / Préférences	1er	2e	3e	4e	5e	6e
Premier ministre						
Premier ministre adjoint						
Ministre de A						
Ministre de B						
Ministre de C						
Ministre de D						

Au moment du vote, chaque parlementaire réfléchit aux candidates qu'il ou elle souhaite voir occuper un poste, par ordre de préférence, puis quel poste ministériel devrait occuper chaque candidate, avant de voter en écrivant un nom à chaque ligne et dans chaque colonne, comme dans l'exemple suivant:

Poste/ Préférences	1er	2e	3e	4e	5e	6e
Premier ministre		Françoise				
Premier ministre adjoint				Julie		
Ministre de A						Jean
Ministre de B	François					
Ministre de C			Jules			
Ministre de D					Jeanne	

Le comptage se déroule de la manière suivante :

- Etape I : le nombre total de points par candidat par poste est calculé par CBM.
- Etape II : les candidats les plus populaires comptés selon un SQB sont considérés comme élus mais ne sont pas encore désignés à un poste spécifique.
- Etape III : une nouvelle matrice est élaborée, qui classe les candidats et les postes ministériels par ordre de popularité; une fois de plus, elle montre la somme des scores de chaque candidatE sur chaque poste.
- Etape IV : les candidats sont désignés par ordre de popularité selon les sommes des scores de chaque candidatE sur chaque poste les plus élevés. Le résultat, qui représente le consensus collectif de l'ensemble des personnes concernées, déterminera avec précision qui sont les candidats les plus populaires, quels sont les postes les plus populaires, et quels candidats doivent occuper quels postes.

Traduit par Victoria Selwyn à l'aide de Bernard Crozel.